



ESADMM CA 17/07/2019  
Délibération n°DELIB\_06\_FI\_19\_07\_17\_DM\_1



**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE  
ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART ET DE DESIGN MARSEILLE – MÉDITERRANÉE**  
Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

**Budget - Exercice 2019**

**Approbation de la Décision Modificative N°1**

**Conseil d'administration**

**Séance du 17 Juillet 2019**

Délibération n°DELIB\_06\_FI\_19\_07\_17\_DM\_1

**L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept Juillet 2019,**

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement,  
Sur convocation de Madame la Présidente en date du 5 juillet 2019,

**VU**

- Les dispositions du chapitre II du titre unique du livre VI de la première partie du Code Général des Collectivités territoriales ;
- L'Instruction budgétaire et comptable M14 ;
- Les articles 17 et suivants des statuts de l'établissement ;
- Les délibérations du Conseil d'Administration n°05\_FI\_18\_12\_10\_BUDGET\_PRIMITIF\_2019 du 10 décembre 2018 portant approbation du Budget Primitif 2019 et n°05\_FI\_19\_05\_15\_BS\_2019 du 15 Mars 2019 portant approbation du Budget Supplémentaire 2019 ;

**CONSIDÉRANT**

- l'annulation de la séance du 5 juillet 2019 pour absence de quorum.

ESADMM CA 17/07/2019  
Délibération n°DELIB\_06\_FL\_19\_07\_17\_DM\_1

**La Présidente,**

**EXPOSE**

La décision modificative n°1 de l'exercice 2019 a pour vocation d'ajuster les inscriptions budgétaires, pour tenir compte de la consommation finale effective des crédits, mais aussi des nouveaux engagements de l'ESADMM.

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres budgétaires, ainsi que des virements d'article à article au sein d'un même chapitre.

Il est rappelé que les opérations d'ordre correspondent à des opérations comptables, qui ne se traduisent pas par une entrée ou une sortie d'argent, et qu'elles sont sans incidence sur l'équilibre budgétaire.

L'exécution budgétaire de l'exercice 2019 nécessite les ajustements de crédits suivants :

**SECTION FONCTIONNEMENT**

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES					A2
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chap	Libellé	Pour déterminer budget précédent	Bénéfice à réaliser 2018 (p2)	Propositions journalier	VOTE (p3)
011	Chèques à cautionneur	162 380,00	0,00	-28 945,70	
012	Chèque de paiement et remboursements	5 710 480,00	0,00	47 205,70	
014	Alimentation de produits		0,00	0,00	
05	Autres décaissements fonctionnement	10 000,00	0,00	-4 000,00	
Total des dépenses de quelques concours		6 510 860,00	0,00	33 405,70	
45	Chargé fonctionne	1 000,00	0,00	0,00	
47	Chargé exceptionnel	254 510,00	0,00	10 490,00	
109	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00	
Total des dépenses fonctionnement de fonctionnement		8 562 370,00	0,00	-39 000,00	
022	Réduction d'arrondissement fonctionnement (3)			0,00	
042	Opérations d'ordre de fonctionnement (3)	165 000,00		5 000,00	
043	Opérations d'ordre à fonctionnement de fonctionnement			0,00	
Total des dépenses fonctionnement fonctionnement		144 000,00		5 000,00	
TOTAL		6 757 820,00	0,00	31 100,70	
D-002 RESULTAT REPORTÉ DU ANTECIPÉ (p4)					
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COMME P2					
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chap	Libellé	Pour déterminer budget précédent	Résultat à réaliser 2018 (p2)	Propositions journalier	VOTE (p3)
515	Prévisions de dépenses	143 227,91	0,00	-21 000,00	
70	Produits de ventes, du droit au sol, ventes divers	410 000,00	0,00	0,00	
72	Impôts locaux	12 000,00	0,00	0,00	
74	Dividendes, cotisations et participations	6 207 000,00	0,00	17 000,00	
75	Autres produits de gestion courante	51 500,00	0,00	0,00	
Total des recettes de gestion courante		6 725 520,91	0,00	-13 200,00	
76	Prise de fonds		0,00	0,00	
77	Emprunts et emprunts		0,00	0,00	
Total des recettes éclatées de fonctionnement		6 725 520,91	0,00	-13 200,00	
049	Contribution d'ordre de investissement (3)			9 000,00	
047	Contribution d'ordre à fonctionnement de fonctionnement			0,00	
Total des recettes fonctionnement fonctionnement				9 000,00	
TOTAL		6 725 520,91	0,00	31 100,70	
R-002 RESULTAT REPORTÉ DU ANTECIPÉ (p4)					
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT COMME P2					

ESADMM CA 17/07/2019

Délibération n°DELIB\_06\_FI 19 07 17\_DM\_1

**SECTION INVESTISSEMENT****SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES**

A3

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	LIGNE	Pour montant budget prévisionnel	Montant à réaliser 2018 (€)	Propositions de modifications	VOTE(S)	TOTAL 100000000
010	Solde (-)		0,00	0,00		0,00
20	Intérimaires et autres prestataires (excl. 204)	10 000,00	0,00	0,00		47 760,00
204	Génération d'équipement matériel		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	407 000,00	0,00	5 000,00		412 000,00
22	Immobilisations corporelles en affectation (2)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	202 000,00	0,00	-4 000,00		198 000,00
	Total des dépenses d'équipement	702 000,00	0,00	-4 000,00		698 000,00
30	Réalisations, réalisations et échéances		0,00	0,00		0,00
31	Investissements immobiliers		0,00	0,00		0,00
32	Propriétés et autres immobilis.		0,00	0,00		0,00
33	Complex de bâti et mobilier (7)		0,00	0,00		0,00
34	Participations et cotisations adossées à des particip.		0,00	0,00		0,00
35	AUCUN immobilisation, immobilisa-		0,00	0,00		0,00
364	(Opérations régulières) (100 000,00) (20)			0,00		0,00
	Total des dépenses immobilières	0,00	0,00	0,00		0,00
40	Total des dépenses d'équipement et immobilis.	702 000,00	0,00	4 000,00		698 000,00
400	Opérations régulières (200 000,00) (2)			9 000,00		2 000,00
401	Opérations régulières (200 000,00) (2)			0,00		0,00
	Réserve en épargne annuelle d'investissement			4 000,00		9 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>702 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>		<b>698 000,00</b>

0,00 SOLDE DE LA SECTION INVESTISSEMENT REPRODUITE EN ANNEXE (1)

4,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT ET CAPITALISÉES

702 000,00

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	LIGNE	Pour montant budget prévisionnel	Montant à réaliser 2018 (€)	Propositions de modifications	VOTE(S)	TOTAL 100000000
010	Solde (-)		0,00	0,00		0,00
23	Génération d'équipement (excl. 204)		0,00	0,00		0,00
25	Coopérat. et/ou sociétés (excl. 202)		0,00	0,00		0,00
301	Opérations régulières (excl. 200) (excl. 204)		0,00	0,00		0,00
304	Génération d'équipement matériel		0,00	0,00		0,00
31	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
32	Immobilisations corporelles en affectation (2)		0,00	0,00		0,00
33	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement		0,00	0,00		0,00
31	Prélev. sur fonds réservés au résultat (200 000,00)		0,00	7,00		0,00
32	Complex de bâti et mobilier (7)		0,00	0,00		0,00
33	Participations et cotisations adossées à des particip.		0,00	0,00		0,00
34	AUCUN immobilisation, immobilisa-		0,00	0,00		0,00
35	(Opérations régulières) (200 000,00) (2)			5,00		0,00
	Total des recettes fonds réservés au résultat		0,00	0,00		0,00
409	Montant de la partie du fonctionnement (2)		0,00	0,00		0,00
404	Opérations régulières (200 000,00) (2)	200 000,00		+100,00		200 000,00
401	Opérations régulières (200 000,00) (2)			0,00		0,00
	Total des recettes fonds réguliers prépayées	199 900,00		5 000,00		198 900,00
	<b>TOTAL</b>	<b>199 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>		<b>198 900,00</b>

0,00 SOLDE DE LA SECTION INVESTISSEMENT REPRODUITE EN ANNEXE (1)

5 000,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT ET CAPITALISÉES

198 900,00

Telles sont les raisons pour lesquelles je propose au Conseil d'administration d'adopter ma proposition.



ESADMM CA 17/07/2019  
Délibération n°DELIB\_06\_FI\_19\_07\_17\_DM\_1

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE**

**Article 1 :** d'accepter la proposition de décision modificative n°1 du budget, exercice 2019.

**Article 2 :** de modifier en conséquence les montants inscrits aux différents articles détaillés dans le document ci-annexé.

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	10
Nombre de suffrage exprimés	10
Votes pour	10
Votes contre	0
Abstention	0

**La présente délibération mise aux voix est adoptée.**

Fait à Marseille, le 17 Juillet 2019.

La Présidente

Anne-Marie d'Estienne d'Orves

**Publiée le :** .....

**Transmise au représentant de l'Etat le .....**

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.